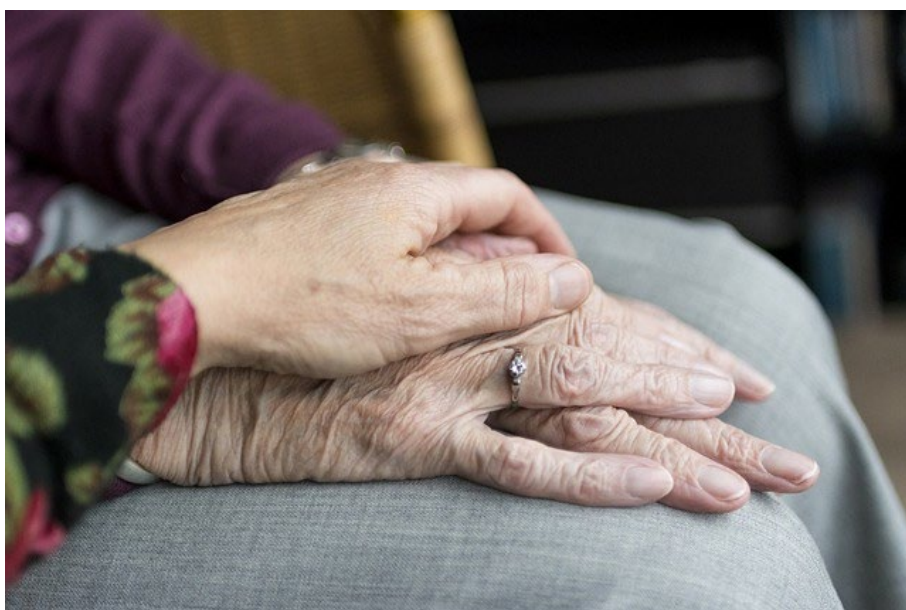




# Innovation médicale : le nouveau traitement contre la maladie d'Alzheimer sera-t-il accessible à toutes et à tous ?

Odette Todo

Analyse Esenca 2023



Source : <https://pixabay.com>

**Éditrice responsable** : Ouiam MESSAOUDI

**Siège social** : rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles

**Accès public** : place Saint-Jean, 1 - 1000 Bruxelles • **Contact Center** : 02 515 19 19

**Numéro d'entreprise** : 0416 539873 • **RPM** : Bruxelles • **IBAN** : BE81 8778 0287 0124

**Tél** : 02 515 02 65 • [esenca@solidaris.be](mailto:esenca@solidaris.be) • [www.esenca.be](http://www.esenca.be)



Avec le soutien de :



## Introduction

Le terme « démence »<sup>1</sup> couvre plusieurs maladies qui affectent la mémoire, la pensée et la capacité à réaliser des tâches quotidiennes. Elle touche 200000 Belges dont 140000 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer<sup>2</sup>. La démence est causée par diverses maladies ou lésions qui endommagent directement et indirectement le cerveau. La maladie d'Alzheimer est la forme la plus fréquente et serait à l'origine de 60 à 70 % des cas<sup>3</sup>. Il est indéniable que la maladie d'Alzheimer, qui est l'une des principales causes d'invalidité et de dépendance chez les personnes âgées dans le monde, constitue un défi immense, tant pour les personnes atteintes que pour leurs familles. Le nombre de personnes touchées par cette pathologie en Belgique ne cesse de croître. En cause, le pourcentage de personnes âgées qui augmente plus vite que celui du reste de la population. Ceci étant dû à la baisse de la natalité, mais également à l'amélioration de l'espérance de vie<sup>4</sup>.

« La maladie d'Alzheimer est une pathologie neurodégénérative complexe qui entraîne un dysfonctionnement des connexions entre les neurones. D'un point de vue clinique, la maladie d'Alzheimer affecte progressivement et insidieusement les fonctions cognitives de l'individu (mémoire, langage, raisonnement, apprentissage, résolution de problèmes, prise de décision, perception, attention...) aboutissant in fine à une perte de l'autonomie. Les symptômes cliniques sont considérés comme étant liés à l'altération neuronale qui touche principalement l'hippocampe, siège de la mémoire, et les aires néocorticales donnant à la maladie d'Alzheimer son surnom de « maladie de la mémoire ».<sup>5</sup>

À échelle mondiale, la démence et maladies apparentées représentent un défi dans leur prise en charge. « L'OMS reconnaît la démence comme une **priorité de santé publique**. En mai 2017, l'Assemblée mondiale de la Santé a approuvé le [Plan mondial d'action de santé publique contre la démence 2017-2025](#) (en anglais). Ce document est un plan d'action détaillé – pour les décideurs, les partenaires internationaux, régionaux et nationaux, et l'OMS – dans les domaines suivants : faire de la démence une priorité de santé publique ; accroître la sensibilisation à la démence et créer une société qui inclue les personnes atteintes de démence ; réduire les risques associés à la démence ; assurer un diagnostic,

---

<sup>1</sup> Organisation mondiale de la santé. « Démence » <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/dementia>, consulté le 29/11/2023

<sup>2</sup> Wallonie santé. « Journée mondiale Alzheimer : 140000 personnes touchées en Belgique » [https://www.walloniesante.be/fr/news/63\\_journee-mondiale-alzheimer-140000-personnes-touchees-en-belgique](https://www.walloniesante.be/fr/news/63_journee-mondiale-alzheimer-140000-personnes-touchees-en-belgique), consulté le 29/11/2023

<sup>3</sup> Organisation mondiale de la santé. « Démence » <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/dementia>, consulté le 29/11/2023

<sup>4</sup> Retraite Plus. « La Belgique confrontée au vieillissement de sa population » <https://www.retraiteplus.be/blog/actualites/belgique-confrontee-veillissement-population>, consulté le 29/11/2023

<sup>5</sup> Fondation recherche Alzheimer. « Définition et chiffres de la maladie d'Alzheimer » <https://alzheimer-recherche.org/la-maladie-alzheimer/quest-maladie-dalzheimer/definition-et-chiffres/> consulté le 29/11/2023

traitement et soins ; établir des systèmes d'information sur la démence ; apporter un soutien aux aidants ; et favoriser la recherche et l'innovation. »<sup>6</sup>.

Actuellement, il n'existe pas encore de traitement curatif de la maladie d'Alzheimer. Des traitements symptomatiques existent cependant. Ces traitements agissent sur l'expression des symptômes et peuvent freiner, pour un temps, l'évolution de la maladie.

Récemment, nous entendons parler d'un nouveau traitement dont l'efficacité dans le ralentissement de la progression de la maladie d'Alzheimer a été prouvée<sup>7</sup>. Ce traitement est déjà annoncé, avant même son arrivée sur le marché européen, comme étant très coûteux.

Au quotidien et sur le terrain, nous voyons combien un état de santé qui se dégrade a un impact considérable sur la situation socio-économique de la personne concernée et de ses proches. La charge financière que cette maladie implique est souvent lourde, en particulier pour les ménages dont les revenus se situent en dessous du seuil de pauvreté. Qu'importe le milieu socio-économique des personnes confrontées à la maladie d'Alzheimer, il reste indispensable d'assurer une égalité de traitement et de prise en charge de la maladie. Nous ne pouvons pas accepter une médecine à deux vitesses. À ce titre, le prix d'un traitement ne doit jamais constituer un frein d'accès à celui-ci. Mais qu'en est-il réellement dans les faits ? Plusieurs questions sont à explorer.

## Un accès aux soins de santé inégalitaire

En Belgique, il existe de nombreuses barrières d'accès aux soins de santé<sup>8</sup>. Des disparités socio-économiques persistent, entraînant une inégalité dans la capacité des ménages à bénéficier de services médicaux essentiels. Les coûts directs et indirects liés aux soins de santé, tels que les consultations médicales, les médicaments et les frais hospitaliers, peuvent représenter un fardeau financier insurmontable pour certaines familles, compromettant ainsi leur accès aux soins tant préventifs que curatifs. Il devient crucial pour les autorités de mettre en œuvre des politiques visant à réduire ces inégalités, assurant ainsi que chaque citoyenne et citoyen, indépendamment de sa situation financière, puisse accéder au droit fondamental à des soins de santé de qualité.

« Malgré des aides existantes permettant un accès aux soins plus aisé, ces personnes doivent faire face à des choix, en décidant ou non de « sacrifier leur santé » au profit du paiement du loyer ou des factures impayées... »<sup>9</sup>.

---

<sup>6</sup> Organisation mondiale de la santé. « Démence, Action de l'OMS » <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/dementia>, consulté le 29/11/2023

<sup>7</sup> RTL Info. « Le premier traitement à l'efficacité prouvée contre Alzheimer bientôt disponible chez nous : il risque d'être TRÈS CHER » <https://www.rtl.be/actu/belgique/societe/le-premier-traitement-lefficacite-prouvee-contre-alzheimer-bientot-disponible/2023-07-14/article/569053>, consulté le 29/11/2023

<sup>8</sup> Pour approfondir ce sujet : « Les barrières face à l'accès aux soins de santé : plus nombreuses qu'on ne le pense pour les personnes en situation de Handicap » <https://www.esenca.be/analyse-2019-les-barrieres-acces-aux-soins-de-sante/> consulté le 29/11/2023

<sup>9</sup> Analyse : « Les barrières face à l'accès aux soins de santé : plus nombreuses qu'on ne le pense pour les personnes en situation de Handicap » <https://www.esenca.be/analyse-2019-les-barrieres-acces-aux-soins-de-sante/> consulté le 29/11/2023

Au vu notamment des reports de soins auxquels les Belges ont malheureusement recours<sup>10</sup>, Esenca se positionne avec détermination en faveur d'un accès global aux soins de santé et inscrit cette cause au cœur de ses revendications, comme explicité dans notre mémorandum politique : « il faut lever les limitations d'accès aux traitements pharmaceutiques en fonction des pathologies. En effet, pour un même médicament, par exemple le Rivastigmine, à effets thérapeutiques positifs, certaines pathologies, comme Alzheimer, ont accès à un remboursement alors que d'autres, comme la maladie à corps de Lewy, non (souvent des populations niches) alors que la molécule est la seule efficace pour ces dernières. Le manque d'étude sur ces dernières et le peu de personnes concernées n'encouragent pas le gouvernement à élargir les interventions créant une discrimination de prise en soin. »<sup>11</sup>.

Une personne témoigne d'ailleurs en ce sens dans le mémorandum : « Il faudrait que les médecins aient plus de formations sur certaines maladies, de leurs traitements et des conséquences de cette maladie sur la famille ainsi qu'un meilleur aiguillage des patients vers les centres de référence les plus compétents selon la pathologie. ». Cela démontre à quel point le parcours de soin, complexe et éprouvant, doit pouvoir être facilité pour les personnes confrontées à la maladie. En dehors de l'accessibilité financière des traitements, il s'agit donc aussi de travailler activement à la charge administrative qui entoure la maladie, à l'accessibilité physique des hôpitaux et centres de soin, à la formation continue des professionnelles et professionnels de la santé en matière de prise en charge, etc.

## **Donanemab, Lecanemab, un (faux) espoir pour les patients atteints d'Alzheimer <sup>12</sup>?**

La maladie d'Alzheimer pose un défi complexe, avec l'absence à ce jour d'un traitement curatif à l'efficacité prouvée. Chaque avancée médicale suscite ainsi l'espoir parmi les patients et leurs proches. La maladie d'Alzheimer peut être très difficilement vécue par la personne concernée et son entourage, notamment en raison de son caractère évolutif qui demande une constante adaptation dans toutes les sphères de la vie.

Depuis quelques mois, nous entendons parler de nouveaux traitements mis en vente sur le marché américain contre la maladie de l'Alzheimer. Les traitements en question représentent-ils une évolution dans le traitement de la maladie d'Alzheimer, conformément aux affirmations des entreprises qui les ont développés? Ces traitements sont-ils en voie d'être acceptés sur le marché européen?

«Après l'Aducanumab et le Lécanémab, le Donanemab est le troisième traitement lancé depuis 2020 pour lutter contre la progression de la maladie d'Alzheimer. Cette maladie neurodégénérative se caractérise par le dépôt anormal de deux protéines dans

---

<sup>10</sup> Le report de soins (2021). Institut Solidararis : <https://www.institut-solidaris.be/index.php/modele-etude-enquete-2/>

<sup>11</sup> Mémorandum Esenca 2024 « Construire ensemble les politiques de demain » : <https://www.esenca.be/memorandum-2024/>

<sup>12</sup> Pour information, actuellement, le prix du nouveau médicament est fixé à 26500 dollars<sup>12</sup> (24328 euros) par an et par patient aux Etats-Unis.

le cerveau, dont la protéine amyloïde. En s'accumulant entre les neurones, celle-ci finit par constituer des plaques, appelées plaques amyloïdes ou plaques séniles : ces lésions cérébrales entraînent le déclin cognitif typique de la maladie d'Alzheimer. Ce sont ces protéines amyloïdes que visent donc le Donanemab, le Lécanémab et l'Aducanumab, avec pour objectif de les éliminer et de ralentir ainsi la progression de la maladie.»<sup>13</sup>.

Il convient de ne pas créer de faux espoirs pour les personnes concernées. Si ce traitement — comme d'autres, d'ailleurs — se révèle absolument hors de prix, il ne sera pas accessible à une majorité de la population. Observons également une certaine prudence au vu d'un traitement dont il faudra examiner les effets, désirables comme indésirables. Notons enfin que les traitements génériques sont beaucoup plus accessibles, ce qui pourrait constituer une option pour lever le frein d'accessibilité financière.

### Un effet, des effets...

Ce traitement est présenté comme améliorant significativement la qualité de vie des personnes diagnostiquées. Selon la société pharmaceutique Eli Lilly, qui l'a conçu, le Donanemab ralentirait de 29 % le déclin cognitif dans les premiers stades de la maladie d'Alzheimer<sup>14</sup>. Si le traitement peut ralentir la progression de la maladie, il pourrait donc offrir aux patients une période prolongée de stabilité fonctionnelle, permettant ainsi de préserver leur autonomie, leur indépendance et leur qualité de vie pendant plus longtemps. Cela aura un impact direct pour la personne concernée ainsi que ses aidantes et aidants proches.

Des effets indésirables seront toutefois à prendre en considération. Le gonflement ou le saignement du cerveau font partie des effets indésirables du Donanemab. Ces effets ne provoquent souvent aucun symptôme, mais peuvent parfois se révéler être graves, voire mortels. « Environ un quart des patients ayant reçu le Donanemab ont montré des signes de gonflement et environ 20 % ont présenté des microsaignements dans le cerveau. »<sup>15</sup>. De quoi maintenir un devoir de prudence...

En dehors des effets bénéfiques observés et des effets secondaires, ce type de traitement révèle un autre enjeu de santé publique : celui de la période où le diagnostic peut être posé. En effet, l'efficacité des traitements contre la maladie d'Alzheimer est souvent plus prononcée lorsqu'ils sont administrés dès les stades précoces de la maladie. Les défis liés au diagnostic précoce peuvent donc limiter l'accès au traitement et son efficacité. En outre, l'étude de l'efficacité de ce nouveau traitement n'a porté que sur des patients aux premiers

---

<sup>13</sup> Test achat santé. «Donanemab et Lécanémab, ces nouveaux traitements contre la maladie d'Alzheimer » <https://www.test-achats.be/sante/maladies-et-medicaments/medicaments/news/donanemab-contre-alzheimer>, consulté le 29/11/2023

<sup>14</sup> Idem

<sup>15</sup>Euronews. « Alzheimer : un 2<sup>e</sup> médicament prometteur ,mais encore risqué pour les patients » <https://fr.euronews.com/next/2023/07/17/alzheimer-un-2e-medicament-prometteur-mais-encore-risque-pour-les-patients>, consulté le 29/11/2023

stades de la maladie<sup>16</sup>. Étant donné que les effets indésirables ne sont pas anodins, la prise de ce type de traitement doit avoir lieu de manière **éclairée**. La personne concernée doit pouvoir choisir librement son traitement, en ayant conscience des bénéfices et des risques. Ce choix éclairé est indispensable afin de garantir le droit à l'autodétermination. À ce titre, le choix d'un traitement doit être réalisé librement et non pas par défaut : accessibilité financière de l'un ou l'autre traitement, disponibilité, pénurie, présentation des différentes options de soins envisagées, etc.

L'exemple des traitements et prises en charge de la maladie d'Alzheimer illustre le besoin fondamental d'investir massivement dans la santé et la **prévention** (dépistage): au plus tôt ces maladies sont détectées au plus les personnes concernées ont la possibilité d'accéder à une prise en charge optimale.

L'arrivée d'un nouveau traitement qui ralentit la maladie d'Alzheimer offre un espoir tangible pour les personnes concernées et leurs proches. Cependant, il est impératif d'en évaluer attentivement les avantages et les inconvénients. La collaboration entre les professionnels de la santé, les chercheurs, les autorités de santé et les ministres compétents est essentielle pour maximiser les avantages de ces innovations tout en minimisant les risques potentiels ainsi que les coûts.

## Le juste prix du médicament, une utopie ?

Afin d'assurer une égalité d'accès à des traitements innovants comme ceux évoqués dans la présente analyse, il est indispensable de travailler à leur coût sur le marché; pour la personne malade, mais aussi pour l'État. Solidaris en a fait sa campagne «le juste prix du médicament; votre santé avant le profit»<sup>17</sup>. Y est notamment dénoncé le prix des médicaments innovants : « Ces mécanismes et les prix qui en découlent ont des conséquences sur notre santé. Les médicaments innovants importants devraient être considérés comme des « biens publics » accessibles à tous. »<sup>18</sup>

Toujours selon Solidaris, le concept du **prix juste** gagne à être largement étendu : « Le concept de prix juste ou équitable des médicaments a gagné en importance dans les débats politiques de ces dernières années en Europe et dans le monde. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a notamment défini en 2019 un prix juste (« fair price ») des médicaments comme (...) un prix abordable pour les systèmes de santé et les patients et qui, dans le même temps, incite suffisamment l'industrie à investir dans l'innovation et la production de médicaments ».

« Concrètement, le prix juste doit trouver un équilibre entre :

---

<sup>16</sup>MediPedia. « Une percée certaine, mais pas encore la panacée »

<https://medipedia.be/fr/alzheimer/news/lecanemab-une-percee-certaine-mais-pas-une-panacee>, consulté le 29/11/2023

<sup>17</sup> Toutes les informations à propos de cette campagne : <https://lejusteprixdesmedicaments.be/>

<sup>18</sup> Un système mal conçu. Le juste prix des médicaments : <https://lejusteprixdesmedicaments.be/un-systeme-mal-concu/>

- La nécessité de fixer les prix à un niveau qui ne soit pas un obstacle à l'accès, ce qui implique pratiquement de **rétablir un lien entre le prix et les coûts** de développement et de fabrication des médicaments ;
- La nécessité de garantir un retour sur investissement raisonnable pour que les entreprises continuent à innover, tout en envoyant un signal clair sur ce qui constitue un **niveau acceptable de dépenses**, notamment en ce qui concerne les rachats de firmes ;
- La nécessité d'orienter la Recherche et le développement vers des innovations qui comptent pour les systèmes de santé, qui apportent une **valeur thérapeutique aux patients**, en particulier dans les domaines où les besoins ne sont pas satisfaits. »<sup>19</sup> .

À cette fin, un calculateur de prix juste d'un médicament a été mis sur pied. « Ce calculateur a été conçu pour aider les acteurs et décideurs de la santé à calculer un prix JUSTE pour des médicaments nouveaux ou avec de nouvelles indications. Le modèle utilisé propose la fixation d'un prix européen unique, nécessitant une collaboration étroite entre Européens, mais le prix calculé peut être utilisé comme base objective et équitable de comparaison avec le prix payé en Belgique et comme source de réflexion sur la transparence et sur un nouvel équilibre des forces possible dans la fixation des prix des médicaments. »<sup>20</sup>.

Le calcul proposé pour atteindre le prix juste du médicament tient compte du type de maladie, de l'estimation de la population totale de patients, du coût global en recherche et développement, des concurrents attendus sur le marché, de la composition du médicament, de la durée du traitement, du niveau d'innovation, etc.

Le recours à ce type d'outil permettrait d'objectiver le coût réel des médicaments et en estimer un prix raisonnable. Cependant, seule une **réelle volonté politique d'accessibilité des traitements** permettra de rendre ceux-ci accessibles à toutes et tous, notamment en assurant un remboursement optimal.

## Conclusion

Les traitements Donanemab et Lecanemab, qui ralentissent le développement de la maladie d'Alzheimer, représentent une lueur d'espoir dans la lutte contre cette affection dévastatrice. Si ces traitements ne sont pas anodins, notamment en termes d'effets secondaires, il est évident qu'ils doivent pouvoir être proposés comme une solution médicale quand c'est opportun. La liberté de choix doit être permise notamment par l'accessibilité financière au traitement et l'autodétermination quand elle est possible.

En conclusion, il devient impératif que les responsables politiques s'engagent activement dans la négociation du prix du traitement. Ensuite, c'est grâce à une politique ambitieuse d'accessibilité au traitement que l'égal accès aux soins de santé sera assuré. En prenant des mesures pour réguler et négocier les coûts des médicaments, les gouvernements peuvent contribuer significativement à assurer une distribution équitable des traitements vitaux,

<sup>19</sup> La solution existe. Le juste prix des médicaments : <https://lejusteprixdesmedicaments.be/la-solution-existe/>,%20consult%C3%A9

<sup>20</sup> Le calculateur du prix juste. <https://lejusteprixdesmedicaments.be/calculateur-de-prix-juste/>



permettant ainsi à chaque individu de bénéficier des avancées médicales sans compromettre sa situation financière.

**Pour citer cette production**

Todo, Odette (2023). « Innovation médicale : le nouveau traitement contre la maladie de l'Alzheimer sera-t-il accessible à toutes et à tous? », Analyse Éducation Permanente, Esenca.  
URL : [www.Esenca.be](http://www.Esenca.be)

## Esenca

Esenca - anciennement ASPH, Association Socialiste de la Personne Handicapée – défend toutes les personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 100 ans, Esenca agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobbying politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'écoute, apport et partage d'expertise pour construire une société toujours plus inclusive, etc.

### Nos missions, services et actions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie
- Lobbying et plaidoyer politique via de nombreux mandats

### Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le **02 515 19 19** du lundi au vendredi de 8h à 12h. Il s'agit d'un service gratuit et ouvert à toutes et tous.

### Handy droit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handy droit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

### Handy protection

Pour toute personne en situation de handicap ou de maladie grave et invalidante, Esenca dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne en situation de handicap.

### Cellule Anti-discrimination

Esenca identifie les situations de discriminations relatives au handicap et en assure le suivi : écoute, interpellations, médiation, recherche de solutions avec la personne concernée, etc.

Esenca est par ailleurs reconnu point d'appui UNIA en ce qui concerne les situations discriminantes liées au « critère protégé » du handicap. Cela veut dire qu'Esenca peut introduire un signalement directement auprès d'Unia à la demande d'une personne. Votre employeur refuse de mettre en place les aménagements de travail recommandés par votre médecin ? Votre enfant rencontre des difficultés au sein de son école pour bénéficier d'adaptations nécessaires lors des contrôles ou des examens ? Votre administration communale ne donne pas de suite favorable à votre demande d'emplacement de parking PMR ? N'hésitez pas à prendre contact avec la cellule anti-discrimination. Elle investiguera la situation et si cela s'avère nécessaire et avec votre accord, signalera la situation à UNIA. La cellule anti-discrimination peut alors vous aider à faire parvenir tous les éléments dont auront besoin les services d'Unia afin de procéder à l'analyse de votre dossier.

### **Handyaccessible**

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de bâtiments et de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les événements et bâtiments selon les critères d'usages "Access-i" et délivrer une certification
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

### **Un travail d'information, de communication et d'interpellations**

Au quotidien, Esenca communique via de nombreux canaux pour favoriser la connaissance des droits fondamentaux dont celui de l'accès à l'information, la sensibilisation et la diffusion d'informations liées au secteur du handicap : newsletter, guides et brochures, périodique Handylogue, réseaux sociaux, contribution à la presse associative, communiqués de presse, etc. Le magazine Handylogue propose par ailleurs une déclinaison de l'ensemble des articles en Facile à Lire à et Comprendre (FALC).

Notre association exerce activement de très nombreux mandats à différents niveaux de pouvoir sur l'ensemble du territoire afin de pleinement exercer le rôle d'interpellation, de veille et de participation à la construction d'une société inclusive, solidaire et accessible.

### **Une reconnaissance en Éducation Permanente**

Dans le cadre d'une reconnaissance en Éducation Permanente, Esenca réalise chaque année de nombreuses analyses, études et recherches participatives. Celles-ci ont pour vocation d'alimenter la réflexion autour de questions en lien avec le handicap qui traversent notre société, son fonctionnement et ses évolutions. Des campagnes de sensibilisation et de communication ainsi que de nombreuses actions s'organisent également chaque année.

## Un label communal : Handycity®

Handycity® est un label visant à encourager les communes tant à Bruxelles qu'en Région wallonne qui travaillent l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leurs différentes compétences transversales.

Chaque initiative, petite ou grande, peut contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap et de tout un chacun.

Dans ce processus, Esenca s'adapte aux réalités des communes tant qu'elles veillent à incorporer, avec un soin particulier, une dimension handicap dans les différents projets concernant l'ensemble de la population.

Handycity® est une reconnaissance du travail accompli par les communes pour leurs actions inclusives. Il est remis (ou non) **tous les 6 ans** aux communes signataires de la Charte qui ont introduit un pré-bilan à mi-mandat et leur candidature au Label.

## Des formations

Les **formations** que nous proposons couvrent de **nombreux domaines** : accessibilité, législation, anti-discrimination, troubles cognitifs, rédaction en Facile À Lire et à Comprendre et sensibilisations aux handicaps.

Ces formations sont en grande partie **dispensées par les collaboratrices Esenca, expertes et passionnées par leurs métiers**. Parce que les éléments théoriques n'ont de sens qu'en lien avec votre pratique, nous vous proposons un **contenu adapté à vos réalités** et adaptons le contenu des formations à vos demandes et attentes spécifiques.

Nos **formations sont dispensées à Bruxelles et en Région wallonne**. Nous pouvons également dispenser ces formations **au sein de vos structures** et à la demande.

## Esenca sur le terrain en Fédération Wallonie-Bruxelles

Esenca est une association présente sur l'ensemble du territoire de la FWB. Les entités territoriales sont les suivantes : Brabant, Brabant Wallon, Centre, Charleroi et Soignies, Liège, Luxembourg, Mons Wallonie picarde et Namur.

## Contact

Tél : 02 515 02 65 • [www.esenca.be](http://www.esenca.be) • [esenca@solidaris.be](mailto:esenca@solidaris.be)



POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE